REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ BIBLIOTHEQUE NATIONALE d'ALGERIE

Créée en 1835, grâce à l'initiative de Pierre GENTY DE BUSSY (1793/1867) intendant civil de la Régence d'ALGER, par décision du ministre de la Guerre, la Bibliothèque nationale d'Alger se trouve être le plus ancien établissement culturel de l'Algérie.



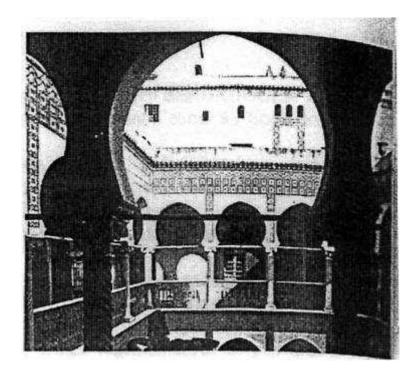
Cliquez SVP sur ce lien: https://fr.wikipedia.org/wiki/Biblioth%C3%A8que nationale d'Alg%C3%A9rie

La Bibliothèque Nationale d'Alger, d'abord abritée dans une maison domaniale de l'impasse du Soleil (rue Philippe), est transférée, en 1838, dans la caserne des Janissaires située non loin de la porte Bab-Azoun, sur l'emplacement actuel de la rue Littré. Bibliothèque et Musée sont alors groupés sous la direction d'Adrien BERBRUGGER. Les collections s'accroissent, on met, en 1845, à la disposition du Conservateur dix chambres de la DJENINA, destinées à servir de dépôt.

Mais, en 1848, un nouveau transfert devient indispensable. La bibliothèque est, cette fois, installée au n° 18 de la rue des Lotophages, dans un bâtiment occupé par les Services du Génie. C'est une maison particulière, de style mauresque, qui ne manque pas de charme, mais se révèle bientôt impropre à son emploi. Un nouveau déménagement s'impose et, sur l'avis de BERBRUGGER, on installe la Bibliothèque Nationale, en 1863, dans l'ancienne résidence du dey d'ALGER, Mustapha Pacha. Elle s'y trouve encore aujourd'hui.

Certes, le vieux Palais de Mustapha, construit en 1799, est l'un des plus beaux spécimens de l'architecture mauresque du 18^e siècle. La *sqifa*, long vestibule flanqué de bancs de marbre, tapissé de magnifiques faïences de Delft et de Sicile, le patio où bruisse un charmant jet d'eau, la galerie du 1^{er} étage, avec sa fine balustrade de bois sculpté, sont matière à enchantement

pour le touriste ou le visiteur de passage, mais il faut reconnaître que rien n'est moins conforme aux exigences d'une bibliothèque économique moderne.

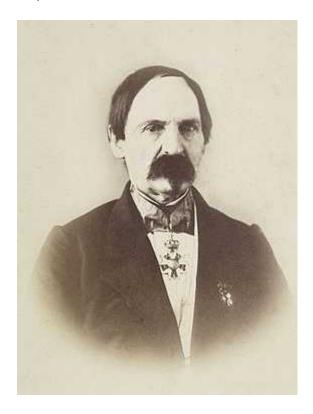




La Bibliothèque Nationale d'Alger 1862-1958 et le nouveau bâtiment inauguré en 1958 [Mis en œuvre en 1954 et quatre ans plus tard, le 12 mai 1958, la Bibliothèque Nationale d'Algérie s'installe dans son nouveau bâtiment conçu selon les normes de fonctionnalité alliant style et modernité. Sa nouvelle demeure sur la colline des TAGARINS, surplombant la baie d'Alger].

Les Conservateurs qui se succédèrent à la tête de la Bibliothèque Nationale, de 1835 à 1948, furent tous des savants de valeur et des personnalités marquantes :

-Adrien BERBRUGGER (1835/1869), fondateur de la science archéologique en Algérie, premier animateur de la Société historique, pittoresque et monumentale, éditée en 1843.



Louis Adrien BERBRUGGER (1801/1869): https://fr.wikipedia.org/wiki/Adrien Berbrugger

- -Oscar Mac CARTHY (1869/1890), géographe et explorateur, grâce à qui le Père de FOUCAULD put préparer son expédition au Maroc et entrer en relation avec son guide, le juif Mardochée.
- Emile MAUPAS (1890/1916), chartiste converti à la biologie, célèbre dans toute l'Europe pour ses travaux sur la sexualité des rotifères et la reproduction des infusoires, qui bouleversèrent les théories d'alors sur la propagation de la vie et sur la mort.
- Gabriel ESQUER, enfin (1916/1948), bien connu pour ses travaux d'histoire algérienne, entre autres son Iconographie historique de l'Algérie, depuis le 6º siècle jusqu'à 1871....



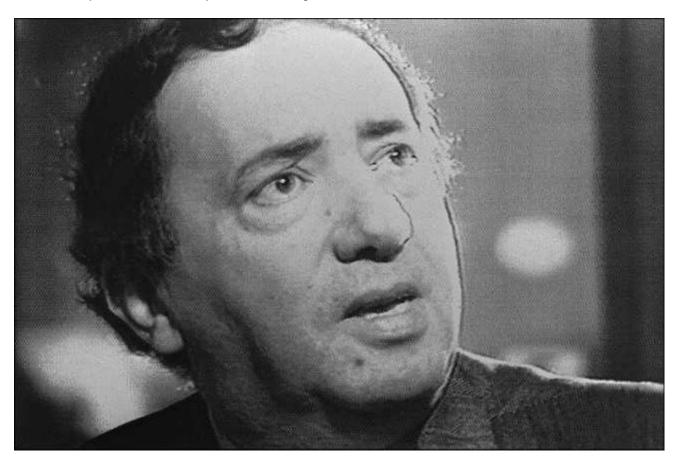
Gabriel ESQUER (1876/1961): http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1961_num_119_1_460156

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/culturel/pages/73_bibliotheque_nationale.htm

Et aussi: http://alger-roi.fr/Alger/bibliotheque_nationale/textes/3_biblio_algeria61.htm

2/ Ali André MECILI

Ali André MECILI est un homme politique algérien et citoyen français, né à KOLEA, en 1940, mort assassiné à Paris le 7 avril 1987. Son père, originaire de DJEMÂA-SAHARIDJ, était garde-champêtre, sa mère postière. Ils ont pris, par naturalisation, la nationalité française : lui-même la reçoit de naissance, par filiation.



Ses études conduisent le garçon du collège de BOUFARIK au lycée de BEN AKNOUN, où il rejoint la cellule du FLN. La petite ferme acquise par ses parents à CHAÏBA est un refuge pour les maquisards et le jeune MECILI est rapidement impliqué dans des tâches de liaison et de pourvoyeur de caches. Pour ses camarades, il choisit de se prénommer Ali....

Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Ali Andr%C3%A9 M%C3%A9cili

Engagé dans la guerre de libération algérienne, il fut l'un des responsables des services de renseignement de l'ALN. Après l'indépendance, il participa à la création du Front des forces socialistes et à son action en faveur du pluralisme politique en Algérie. Emprisonné, puis émigré en France, il y devint avocat et reprit une activité politique aux côtés de Hocine Aït Ahmed. Il s'attacha à rapprocher les différents courants de l'opposition algérienne entre lesquels il occupait, au moment de sa mort, une position charnière.

Son assassinat constitue le point de départ de l'affaire MECILI, où l'enlisement prolongé de l'enquête a été dénoncé par ses proches et certains journalistes comme l'effet d'une collusion des raisons d'État algérienne et française. Toujours en cours, l'instruction a connu un rebondissement avec l'arrestation le 14 août 2008 de Mohamed Ziane HASSENI, responsable du protocole au ministère algérien des Affaires étrangères algérien et soupçonné d'avoir été l'organisateur du meurtre. Le diplomate a obtenu un non-lieu le 31 août 2010.

Voici un extrait de l'article du journal Libération en date du 14 juin 2015, rédigé par son épouse Annie MECILI :

[...Le 7 avril 1987, l'avocat Ali MECILI était assassiné à Paris sur ordre des services secrets algériens. Sera-t-il tué à nouveau, mais cette fois par la justice française, qui est aussi celle de son pays ? Car, ne l'oublions jamais, Ali, qui se prénommait également André, était français et algérien.

Bien avant son assassinat, il écrivait ces lignes incroyablement prémonitoires dictées sans doute par la conscience qu'il risquait, un jour, de payer cher ses dénonciations du régime militaire d'Alger : « J'aurais pu mourir hier sous les balles des soldats de la colonisation, je meurs aujourd'hui sous des balles algériennes dans un pays que l'ironie de l'histoire a voulu que je connaisse après l'avoir combattu les armes à la main. Je meurs sous des balles algériennes pour avoir aimé l'Algérie.» C'était un temps, il est vrai, où rares étaient ceux qui osaient mettre en cause Alger haut et fort. Avec Hocine Aït-Ahmed, Ali MECILI combattait alors inlassablement pour la démocratie et le respect des droits de l'homme en Algérie. Ironie de l'histoire : abattu dans le hall de son immeuble sous des balles algériennes pour avoir aimé l'Algérie, l'avocat Ali MECILI risque d'être trahi par la justice française. En effet, la juge chargée de l'instruction a décidé, en novembre, de clore ce dossier d'assassinat politique, dossier marqué dès l'origine par la raison d'Etat. Souvenons-nous : interpellé à Paris par les enquêteurs, le 12 juin 1987, soit environ deux mois après le crime, l'assassin présumé a été expulsé en urgence absolue vers l'Algérie, par le gouvernement français, dès le 14 juin suivant, sans même avoir été présenté à l'époque au magistrat instructeur. Comment peut-on alors nous opposer un non-lieu en le justifiant par « de multiples tentatives de coopération internationale demeurées vaines »? C'est insoutenable. Sur la base des éléments d'information recueillis au cours de l'instruction, des investigations à mener subsistent encore, nombreuses. Certes, les autorités algériennes ont refusé jusque-là d'y procéder. Est-ce une raison pour renoncer et reconnaître à un Etat étranger le droit de paralyser l'action judiciaire en France ?...]

Source: http://www.liberation.fr/planete/2015/06/14/ali-mecili-mort-pour-avoir-aime-l-algerie_1329518

NDLR: Adepte de l'indépendance et néanmoins prudent il conserve la double nationalité Franco-algérienne (il n'est pas le seul!); il est assassiné par les services secrets algériens en France. Je croyais que les seuls crimes commis étaient imputables à l'odieux colonialiste français. M'aurait-on trompé?



Figues de BOUGIE

Source: http://www.lefigaro.fr/international/2016/04/04/01003-20160404ARTFIG00288-alger-le-pharaon-bouteflika-batit-la-mosquee-de-lademesure.php

Le troisième plus grand lieu de culte musulman du monde, avec un minaret culminant à 265 mètres d'altitude, est en construction dans la baie de la capitale algérienne. Ce chantier titanesque, qui prend du retard, est au cœur de multiples controverses.



Après La Mecque et Médine, la Grande Mosquée d'Alger. Au loin, la basilique Notre-Dame d'Afrique, perchée sur les hauteurs de Bab el-Oued, paraît si petite. Les cargos ancrés dans le port, les voitures sur l'autoroute longeant la mer, et le monument des Martyrs, mémorial emblématique de la capitale dressé vers le ciel, ne semblent pas plus gros que des insectes. Le minaret n'a pas encore atteint la moitié de sa taille finale, de 265 mètres, qui en fera le plus haut du monde, mais la vue à 360 degrés sur Alger depuis le dernier niveau en construction est déjà vertigineuse. À la mesure du chantier du futur troisième plus grand lieu de culte musulman au monde après La Mecque ...

Caractéristiques techniques de la Grande Mosquée d'ALGER



Fiche technique:

Localisation: Alger

Client : Agence nationale de gestion de la grande mosquée d'Alger

Maitre d'ouvrage délégué : Dessau soprin Canada

Tableau surfacique récapitulatif du projet :

Surface total utile du projet : 263 582,38 M² Mosquée + Minaret de 53 étages : 100 669,54M²

Jardin de la mosquée : 19 086,83M²

Centre culturel (Université Islamique): 8 048,70M²

Restaurant: 3 050,00 M²

12 Villas d'accompagnement : 3 007,44 M²

Parking sous terrain et locaux techniques en double niveaux : $129\,719.60~M^2$

Et aussi: http://elwatan.com/actualite/dans-les-coulisses-de-la-grande-mosquee-d-alger-01-04-2016-317830_109.php

4/ REFERENDUM DU 8 AVRIL 1962

Source partielle: http://exode1962.fr/exode1962/accords-evian/referendum080462.html

Lors de ce référendum, le président de la république est Charles DE GAULLE, son premier ministre Michel DEBRE. Les principaux concernés c'est-à-dire les habitants des DOM d'Algérie sont exclus du scrutin (décret du 20 mars 1962 paru au *Journal officiel*).







Michel DEBRE (1912/1996)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_de_Gaulle https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Debr%C3%A9

La question posée aux Français est : « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ? »

En termes plus clairs, il s'agit d'approuver les accords d'ÉVIAN, et leurs conséquences, dont l'autodétermination de l'Algérie, et de donner au président de la République le droit de prendre toutes mesures nécessaires à l'application des Accords d'Évian, et, en cas d'indépendance de l'Algérie, le droit de conclure tous accords avec le nouvel État.

Le terme « d'accords » est juridiquement impropre : il ne s'agissait pas d'un engagement international (les indépendantistes n'exerçant pas l'effectivité du pouvoir sur le territoire appelé à quitter l'ensemble national), mais d'une déclaration unilatérale du gouvernement français, qui fut d'ailleurs le seul à la signer.

Le scrutin du 8 avril porta atteinte tant à l'ordre constitutionnel (l'article 53) que législatif (la loi référendaire de janvier 1961), qui prévoyait la consultation des populations concernées par un transfert de souveraineté sur un territoire.

électeurs	Total	% inscrits	% exprimés	Métropole
électeurs	27 582 072			26 991 743
abstentions	6 802 769	24,66		6 589 837
votants	20 779 303	75,33		20 401 906
nuls	1 103 806	4,00		1 098 238
exprimés	19 675 497	71,33		19 303 668
oui	17 866 423	64,77	90,80	17 508 607
non	1 809 074	6,55	9,19	1 795 061

Sources : décret n° 62-310 du 20 mars 1962, décidant de soumettre un projet de loi au référendum ; proclamation du Conseil constitutionnel du 13 avril 1962.

En effet, le référendum d'avril 1962 fut organisé en métropole et en outre-mer, mais pas dans les départements d'Afrique du Nord. Ce référendum exclut les personnes vivant en Algérie, y compris militaires (dont les harkis) et fonctionnaires, pourtant les premiers intéressés, soit beaucoup de citoyens français, électeurs légalement inscrits, non consultés.

C'est donc une abstention, blancs ou nuls frôlant les 8 millions d'électeurs et 1 809 074 de NON, pour 17 886 423 de OUI soit 64,8 %, des inscrits et 90,8 % des suffrages exprimés.

Malgré l'infernale propagande qui l'a accompagné et l'interdiction faites aux partisans de l'Algérie française de s'expliquer. On ne retiendra que ce chiffre : 90,8%, en se gardant bien de préciser qu'il ne s'agissait que de la proportion de " OUI " des suffrages exprimés. C'est ce chiffre qu'aujourd'hui, encore, on peut lire et entendre dans tous les medias français et étrangers. Le 8 avril 1962, ces 17 millions de français qui se sont exprimés représentaient 65 % des voix en faveur de l'indépendance de l'Algérie. Exactement 64,77 %, ce qui est un score " honorable ". Il était inutile d'en rajouter. Mais lorsqu'on aime le plébiscite, on ne compte pas...

Si l'on prend en compte les personnes empêchées de s'exprimer, le pourcentage de OUI s'étiolerait de manière considérable.

Pour ceux qui affirment que l'autodétermination fut organisée le 1^{er} juillet 1962 cela n'est pas soutenable, car le référendum d'avril avait déjà scellé l'avenir de l'Algérie. La déclaration du 19 mars ne se contentait pas d'envisager l'indépendance mais la

prévoyait explicitement : « La formation, à l'issue de l'autodétermination d'un Etat indépendant et souverain paraissant conforme aux réalités algériennes [...], le gouvernement français estime avec le FLN que la solution de l'indépendance de l'Algérie [...] est celle qui correspond à cette situation ».

Par conséquent, exclure la population d'Algérie du référendum d'avril 1962, c'était l'empêcher de se prononcer sur la question du maintien dans la République. Tenu dans un climat de terreur, le scrutin du 1er juillet 1962 fut une mascarade, la décision de donner l'indépendance à l'Algérie ayant été déjà prise par d'autres que les personnes concernées.

Cliquez SVP sur ce lien: http://www.persee.fr/doc/remmm 0035-1474 1982 num 34 1 1963 (pages 123 à 124)

Les pieds-noirs et les harkis ne purent alors choisir que « la valise ou le cercueil »!

La Fondation nationale des Sciences politique s'est donné pour tâche d'étudier les problèmes socio-économiques que posent les grandes consultations électorales en France, puis de rassembler les résultats obtenus en une série d'ouvrages dont l'un paru a trait au référendum du 8 avril 1962.

Il s'agit essentiellement d'une description claire et objective des circonstances, de la campagne et de la position des partis, de la presse et de la radiotélévision avant et après le 8 avril 1962. Il ressort de ces descriptions que la confusion qui caractérisa ce référendum est née du libellé de la question. Pouvait-on en douter en effet que l'immense majorité des Français répondrait oui à la paix en Algérie? Ce faisant, le général de GAULLE espérait sans doute voir ratifier ce point particulier – essentiel -, mais aussi tirer de la consultation une approbation personnelle; il plaçait d'autre part les partis politiques dans une position délicate, les obligeant à se prononcer pour le « OUI », alors que mise à part l'U.N.R, aucun d'entre eux ne voulait lui apporter un appui inconditionnel.

Car, dans le domaine du pouvoir et des institutions une opposition nette s'était manifestée au cours de 1961 entre le Parlement, le Sénat et le Chef de l'Etat. Ces sourdes luttes semblent avoir écarté de plus en plus le Président des corps intermédiaires et lui avoir fait rechercher directement auprès du peuple l'approbation de sa politique. Si tel était bien là le but de l'opération, ce référendum où l'on compta 90 % de « OUI » n'a guère de valeur. En effet les études sur la presse et la radiotélévision laissent bien voir les difficultés dans lesquelles se débattaient les partis pour dénoncer l'ambiguïté du référendum et y échapper. D'ailleurs au lendemain du 8 avril 1962 le général DE GAULLE déclarait que le « OUI » obtenu était un « OUI mou ».

Finalement la signification de ce référendum telle qu'elle se dégage de la conclusion des travaux de la Fondation des Sciences politiques n'est pas dépourvue d'enseignement. D'une façon générale l'on peut dire que l'on a assisté alors à un recul très net de l'extrême droite, seule à prôner le « NON », et qui a pu de ce fait compter ses voix, de même que le P.S.U. qui avait donné pour consigne de voter nul. Par contre l'étude de la masse des « OUI » se répartissant de la droite classique à l'extrême gauche était sans intérêt véritable. Enfin on constate que ce référendum consacre la simplification (mais aussi ses limites) des luttes électorales, et surtout qu'il est le dernier acte de la décolonisation ratifiée.

Auteur: D. JENNEPIN - Source: http://www.persee.fr/doc/rfsoc 0035-2969 1964 num 5 3 6376

5/ A PROPOS du 19 MARS - L'ELYSEE répond à un compatriote

Le Chef de cabinet du Président de la République

LA PAIX

à

Monsieur Gérard BENIGNI...

PARIS, le 1er avril 2016,

Monsieur,

Vous avez souhaité interpeller le Chef de l'Etat à la suite de la cérémonie célébrée le 19 mars dans le cadre de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Il m'a confié le soin de vous répondre.

La mémoire, nécessairement plurielle et passionnelle, est un vécu, l'Histoire, une connaissance qui se veut rationnelle et objective.

Le 19 mars n'est pas la célébration d'une défaite, ni celle d'une victoire. Le 19 mars est une date de l'Histoire. Comme vous le savez, elle correspond à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entériné par la signature des accords d'Evian, marquant

l'aboutissement d'un processus long et difficile de négociations visant à mettre un terme à un conflit, celui de la guerre d'Algérie, à la fois guerre de décolonisation et guerre civile.



Cette sortie de guerre fut, comme bien des conflits au cours de l'Histoire, source de violences tragiques, de douleurs et de souffrances profondément ancrées dans la mémoire, dans *les* mémoires de ceux qui, civils ou militaires, les ont vécues.

Ce sont ces mémoires, *toutes* ces mémoires que le Président de la République a voulu reconnaître et honorer ce 19 mars pour faire d'un souvenir douloureux qui a divisé, blessé et meurtri un facteur d'unité, de rassemblement et de réconciliation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Isabelle SIMA

Référence à rappeler PDR/SCP/BCP/BR/E017750

NDLR: Ainsi le Chef de l'Etat, comme le précise son cabinet avec deux termes mentionnés en *italique*, reconnait la pluralité des mémoires mais en privilégie *une* au détriment de l'*autre.* La neutralité d'alors, celle de la loi du 5 décembre, est délibérément rejetée!

Le souhait de réconciliation exprimé doit-il pour cela effacer la souffrance des nombreux compatriotes qui ont eu l'indicible douleur de perdre un être cher après le 19 mars 1962 ? Sans oublier les Harkis et leurs familles qui ont été des centaines de milliers à disparaître après le 19 mars 1962.

L'Histoire est mise en exergue avec une date non consensuelle ; pourquoi alors l'Armistice du 22 juin 1940 n'est-il pas commémoré ? Le retour des soldats d'alors, auprès de leurs familles, a du être tout aussi apprécié...

https://fr.wikipedia.org/wiki/Armistice_du_22_juin_1940

Si tout était aussi évident pourquoi les archives de la guerre d'Algérie sont-elles, encore, interdites d'accès?

6/ LOI de réparation pour les harkis, c'est maintenant!

Extrait: [...Source: http://www.bvoltaire.fr/jacquesmartinez/loi-de-reparation-pour-les-harkis-cest-maintenant,249625

[...Le 5 avril 2012, pensant aux 4 millions de voix des harkis, pieds-noirs et proches, le candidat PS, accusant M. SARKOZY de n'avoir rien fait, l'avait juré : « Si le peuple français m'accorde sa confiance, je m'engage à reconnaître publiquement les

responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, le massacre de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil des familles transférées dans des camps en France.[...] Je donnerai sa juste place à l'Histoire et à la mémoire des harkis dans les programmes scolaires. » M. Kader TAMAZOUNT, créateur du Collectif du 5 avril 2012, rappelle que fin 2012, le ministre de la Défense M. LE DRIAN avait annoncé une loi en faveur des harkis. Depuis : rien.

Rappelons que le 10 juillet 2014, un jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a reconnu « la responsabilité de la France dans l'abandon, le massacre des harkis et les conditions d'accueil dans les camps d'internement en France ». Le tribunal a en outre reconnu, grâce à un rapport du ministère des Armées, sur la période de mars 1962 à... 1964 (!), « qu'il est constant que les autorités françaises qui avaient connaissance des massacres et des emprisonnements contre les anciens supplétifs dès le cessez-le-feu n'ont pas pris les dispositions nécessaires [afin] d'éviter totalement ou du moins minorer [...] de tels agissements ».

Par ailleurs, selon l'ONU, « le 19 mars 1962, on dénombrait 263.000 musulmans du côté français, représentant près de 1.500.000 personnes menacées sur 8 millions de musulmans algériens ». Le cessez-le-feu « n'a pas été tenu par les autorités algériennes : dès le lendemain des accords d'Évian, des massacres ont été perpétrés contre les harkis et leurs familles ».

On comprend alors ce souhait que soit votée avant la présidentielle « une grande loi de réparation en faveur des harkis et de leurs enfants ».

Les harkis, touchés, ont reçu avec chaleur Me COLLARD qui, en 2014, avait déposé une proposition de loi stipulant : « Selon le vœu du président de la République et d'une majorité de Français [...], la nation reconnaît la responsabilité de l'État français dans l'abandon et le massacre des harkis et leurs familles [et] dans l'assassinat de milliers de « pieds-noirs » et de soldats métropolitains après la signature des accords d'Évian... »

Alors, M. le Président, la loi de réparation pour les harkis et leurs enfants, c'est maintenant!

7/ France-Algérie : "malaise" dans la "lune de miel" ?

Source: http://blog.lefigaro.fr/algerie/2016/04/la-presse-algerienne.html

Manuel VALLS arrive aujourd'hui à Alger sur fond de tensions. Malgré les efforts de Paris, plusieurs journalistes français se sont vus refuser leur visa. La presse francophone algérienne commente largement ce qu'elle qualifie de "malaise".



« Tension ou couac de circonstance dans les relations entre Alger et Paris ? », s'interroge le quotidien *El Watan* qui titre en Une : « Une visite sur fond de malaise ». « Le Premier ministre français, Manuel VALLS, entamera dans la soirée en Algérie une visite de deux jours après la convocation de l'ambassadeur de France par le ministre des Affaires étrangères Ramtane LAMAMRA ».

Une visite sans les journalistes du *Monde* et du *Petit Journal*, à qui Alger a refusé les visas. Lundi 4 avril, *Le Monde* consacre sa Une au scandale des Panama Papers en mettant sous le titre « L'argent caché des chefs d'Etat », le dessin d'Abdelaziz BOUTEFLIKA. Mais aussi sans les journalistes du *Figaro*, *Libération*, *France Inter*, *France Culture*, *France 2* et *TF1* qui ont choisi, par solidarité, de boycotter la visite du Premier ministre français.

« Ceux qui ont douté un moment, un seul, que le traitement à la sauce française des "Panama Papers" allait annuler ou du moins retarder la visite de VALLS en Algérie en sont pour leurs frais », souligne le *Quotidien d'Oran*. « Alors qu'Alger proteste contre la Une du *Monde*, que LAMAMRA convoque l'ambassadeur de France ou que les Algériens trouvent excessive la position de Paris sur le dossier sahraoui ne changent pas grand-chose lorsqu'il faut signer des contrats. »



Liberté insiste sur l'aspect "surréaliste" de la situation de « deux gouvernements qui se retrouvent pour sceller une entente économique et signer des contrats de partenariat au moment où ils vivent un froid diplomatique." « On pourra toujours dire que les affaires admettent toutes les hypocrisies politiques », commente le quotidien. « Ce n'était déjà pas sérieux, en tout cas inconséquent, que de vouloir capter des investissements directes étrangers dès lors qu'un ministre de la République trouve le lointain Panama plus attractif que toutes les zones industrielles du pays. »

« Les épisodes de « Je t'aime moi non plus » ont souvent émaillé les visites d'officiels français », note encore *El Watan*. « Le ton monte et descend au gré des conjonctures. Mais les brouilles entre les deux Etats ont toujours trouvé matière à compromis dans les affaires. Cette nouvelle brouille finira-t-elle noyée dans la signature d'alléchantes transactions ? Le "pragmatisme" des intérêts économiques l'emportera-t-il encore une fois sur la gêne des autorités algériennes ? »

L'Expression, dans son édito "Algérie-France, après la pluie", ajoute : « Cette fois et grâce à certains milieux français, médiatiques et autres, l'atmosphère est plus tendue. Ils ont choisi la veille de cette importante rencontre pour répandre des propos diffamatoires contre notre institution présidentielle. Une véritable campagne que notre ministre des Affaires étrangères, Ramtane LAMAMRA, a, à juste titre, qualifiée de « malveillante et fallacieuse » à l'ambassadeur de France qui a été convoqué au siège du ministère. »



« Le Monde » a « porté atteinte au prestige » de Bouteflika, selon Alger.

8/ Stage de plongée, cours de boxe... Les étranges méthodes de déradicalisation

Une partie des fonds du plan de lutte contre la radicalisation en prison a servi à financer des stages à l'intitulé parfois déroutant pour les surveillants, qui doivent en assurer la sécurité. La Cour des comptes préparerait un rapport.

La lutte contre la radicalisation en prison prend des tournures parfois étonnantes. Au lendemain des attentats de janvier, 80 millions d'euros avaient été débloqués pour combler le manque de personnel, d'infrastructures et d'activités dont souffre l'administration pénitentiaire. La moitié de l'enveloppe a effectivement servi au recrutement d'effectifs supplémentaires. Le reste a été investi dans le matériel, les infrastructures... mais aussi dans des activités pour le moins contestables, selon un syndicat de surveillants contacté par *Le Figaro*, confirmant une information de RTL...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite: http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/04/08/01016-20160408ARTFIG00268-stage-de-plongee-cours-le-boxe-les-etranges-methodes-de-deradicalisation.php

NDLR: Le site Boulevard Voltaire donne un complément d'info sur la déradicalisation...

Cliquez SVP sur ce lien: http://www.bvoltaire.fr/carolineartus/la-deradicalisation-cest-pas-gagne,2499499/

9/ HISTOIRE - reportage TV - Source Mr Jean Pierre SANTINI -

La chaîne HISTOIRE diffusera une « semaine spéciale Algérie ». Voici une partie du programme :

Lundi 11 avril: 20 H 40 - La blessure: la tragédie des Harkis

Un film d'Isabelle CLARKE et Daniel COSTELLE. C'est l'histoire encore brûlante des 200 000 harkis recrutés par l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Pour quelles raisons ont-ils rejoint l'armée française ? Pourquoi ont-ils été massacrés ? Pourquoi le gouvernement, d'autres français les a-t-il désarmés et abandonnés ? Pourquoi seulement 50 000 à 60 000 exharkis ont-ils é té rapatriés en France avec leurs familles ? Suivons neuf anciens harkis et une femme d'ancien harki, aux destins souvent tragiques, pour mieux comprendre cette blessure...

La guerre d'Algérie à 22 H 10 : Episode 3/5 : « Je vous ai compris ».

Le 13 mai 1958, la population européenne d'Alger s'empare, avec le consentement de l'armée, du siège du Gouvernement Général.

A 23 H 10 : GUERRE D'ALGERIE - Mémoires de Femmes.

A travers les témoignages de femmes arabes, berbères, juives, européennes de toutes confessions, ce documentaire émouvant illustre la complexité de la guerre d'Algérie.

Mardi 12 avril - A 20 H 40 - LE FUSIL de BOIS.

Un film de Pierre BELLERIVE avec Samuel LE BIHAN, Jordi MOLLA, Frédéric SOREL.

En 1961, pendant la guerre, un jeune parisien arrive en Algérie. Dans sa patrouille, il côtoie des hommes très différents, et prend sous son aile un jeune attardé mental incorporé par erreur. Lorsque ce dernier meurt en héros, la patrouille lui accorde enfin le respect.

La guerre d'Algérie à 21 H 45 : Episode 4/5 : « Aux barricades ».

La France, face à la légitimité naissante du FLN, est en train de perdre. DE GAULLE comprend que la seule voie est l'autodétermination.

L'OAS RACONTE L'OAS à 23 H 05

Mercredi 13 avril - A 20 H 40 - INEDIT - LES DIEUX MEURENT EN ALGERIE - LA GUERRE DES COMBATTANTS.

La guerre d'Algérie comme elle n'a jamais été racontée auparavant.

Les textes des auteurs français et algériens alternent dans un dialogue insolite et inédit pour restituer le point de vue des combattants, moins éloignés les uns des autres que la guerre qui les opposa a pu longtemps le faire croire. Les images souvent inédites, en apportant une autre densité aux mots, viennent donner toute leur résonance à ce qui fut à la fois une guerre révolutionnaire et une tragédie antique.

Avec les voix de Jeannette BOUGRAB, Jean Louis CASSARINO, Nicolas SAINT GEORGES.

Musique originale de Sacha MENU et Bruno VOUILLON.

A 22 H 00 : LA GUERRE D'ALGERIE (5/5) A 22 H 55 : LE MASSACRE DE LA RUE D'ISLY.

A 23 H 55 : Les PIEDS-NOIRS, HISTOIRE D'UNE BLESSURE (1/3) : L'épopée de l'installation en Algérie

<u>Ieudi 14 avril</u> - A 20 H 40 : L'HONNEUR D'UN CAPITAINE.

Un film de Pierre SCHOENDOERFFER, avec Nicole GARCIA, Jacques PERRIN, Georges WILSON.

Lors d'un débat télévisé sur la Guerre d'Algérie au début des années 1980, le professeur PAULET dénonce les méthodes du Capitaine CARON, tué au combat en 1957. La veuve du capitaine, Patricia, décide d'intenter un procès en diffamation à PAULET.

DISPARUS EN MISSION à 22 H 45.

A l'aide de documents rares, de photos, d'extraits de films et témoignages, Christophe WEBER reconstitue les enlèvements de soldats français par le FLN, durant la guerre d'Algérie, dont on a jamais retrouvé ni la trace, ni le corps.

Les PIEDS-NOIRS, HISTOIRE D'UNE BLESSURE (2/3) à 23 H 40.

Cet épisode retrace les dernières heures des Pieds-Noirs en Algérie, après le fameux « Je vous ai compris !» de DE GAULLE le 13 mai 1958. Que de drames ultimes qui vont amener à la décision du départ et à l'arrachement vers un nouvel exil. Après les Accords d'Evian, certaines familles sont les cibles d'assassinats d'autres de « disparitions »

Vendredi 15 avril

DE l'ALGERIE FRANCAISE A L'ALGERIE ALGERIENNE à 20 H 40

1962 : L'Algérie connaît sa dernière année de colonisation, après sept années de guerre. Marie COLONNA et Malek BENSMAÏL, nés tous deux dans l'Algérie indépendante, font revivre les semaines qui séparent le cessez-le -feu du 19 mars 1962 de l'élection de la première Assemblée Nationale Algérienne fin septembre.

Ils vont à la rencontre des Français et des Algériens qui témoignent des violences, des peurs, des espoirs et désespoirs, du cours de vies prises dans la tourmente.

HISTORIQUEMENT SCHOW SPECIAL ALGERIE à 22 H 55.

Jean Christophe BUISSON reçoit Alfred de MONTESQUIOU, traducteur du livre de Ted MORGAN « *Ma Bataille d'Alger* » (Tallandier). Avec des chroniques de Dominique JAMET et Stéphane COURTOIS.

Les PIEDS-NOIRS, HISTOIRE D'UNE BLESSURE (3/3) à 23 H 40.

Cette dernière partie retrace la fuite d'Algérie pour nombre d'hommes, de femmes et d'enfants.

BONNE JOURNE A TOUS

Jean-Claude ROSSO